Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire équipé de tube(s) fluorescent(s) T5 (diamètre 16 mm) et de ballast(s) électronique(s), associés ou non à un dispositif de contrôle utilisant la détection de présence ou la variation de lumière.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.
15 ans pour les bureaux, l'enseignement, la santé.
12 ans pour les autres secteurs.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MONTANT EN kWh CUMAC/LUMINAIRE		
	Sans gestion automatique	Si contrôle détection présence ou variation de lumière	Si contrôle détection présence + variation de lumière
Bureaux	750	900	1 050
Enseignement	540	650	760
Commerces	830	1 000	1 200
Santé	1 600	1 950	2 300
Autres secteurs	540	650	760

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-08**

Luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.
15 ans pour les bureaux, l'enseignement, l'hôtellerie, la restauration et la santé.
12 ans pour les autres secteurs.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURES MÉTALLIQUES CÉRAMIQUE, avec ballast électronique, d'une puissance ≤ 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation de lumière
Bureaux	620	750	870
Enseignement	450	540	630
Commerces	800	970	1 100

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURES MÉTALLIQUES CÉRAMIQUE, avec ballast électronique, d'une puissance ≤ 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présence + variation de lumière
Hôtellerie, restauration	750	900	1 000
Santé	1 400	1 600	1 900
Autres secteurs	450	540	630

INSTALLATION LUMINAIRE POUR LAMPE IODURES MÉTALLIQUES CÉRAMIQUE, avec ballast électronique, d'une puissance > 35 W			
Secteur d'activité	Sans gestion de l'éclairage	Si détection présence ou variation de lumière	Si détection présece + variation de lumière
Bureaux	4 400	5 300	6 200
Enseignement	3 200	3 900	4 500
Commerces	5 700	6 900	8 000
Hôtellerie, restauration	5 300	6 400	7 500
Santé	9 800	12 000	14 000
Autres secteurs	3 200	3 900	4 500

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-09**

Luminaire pour lampe fluorescente compacte à ballast électronique séparé

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire pour lampe fluorescente compacte à ballast électronique séparé.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.

15 ans pour les bureaux, l'enseignement, l'hôtellerie, la restauration et la santé.

12 ans pour les autres secteurs.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SANS AUTOMATISMES	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE ou variation de lumière	AVEC CONTRÔLE DÉTECTION PRÉSENCE + variation de lumière
Bureaux	700	840	1 000
Enseignement	500	610	710
Commerces	900	1 100	1 300
Hôtellerie, restauration	840	1 000	1 200